

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2015

---

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 2982)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD33

présenté par  
Mme Le Dissez, rapporteure

-----

### ARTICLE 13

À l'alinéa 3, après la référence :

« 3° »,

insérer les mots :

« et au 4° ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.